

FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

CRITERE D'ÉVALUATION

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée, b) Vérification de la liste des consultants non admissibles, c) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, d) CV à jour, e) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	
2. Evaluation Technique	A. EDUCATION & COMPETENCES	15 points (15%)	70%
	<i>Dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence : « Au moins MBA ou maîtrise en finance, économie, administration des affaires, économie de l'environnement, ou dans un domaine étroitement apparenté »</i>		
	✓ Diplôme de 3 ^e cycle (Doctorat) 12 points ✓ Diplôme de 2 ^e cycle (MBA/Maîtrise) 8 points Compétences (Langue, Contexte local et connaissance du Système des Nations Unies) 3 points		
	B. EXPERIENCE GENERALE	10 points (10%)	
	✓ 7 ans 7 points Un point par année additionnelle jusqu'à la note maximale		
	C. EXPERIENCE SPECIFIQUE	15 points (15%)	
	<i>En rapport aux aspect spécifiques des Termes de Référence :</i> ✓ Expérience dans les domaines de financement climatique, projets d'investissement, conseil en investissement et dans les domaines prioritaires		

	<p>du projet (5points)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir une expérience pertinente notamment dans des domaines tels que l'économie de l'adaptation, l'enseignement dans les départements de recherche appliquée, le renforcement des capacités institutionnelles (5points) ; ✓ Expérience de travail avec les gouvernements en matière d'assistance technique (outils et formations) et aussi avec le secteur privé et la société civile (5points) ; <p><i>2.5 points seront accordés par réalisation similaire jusqu'à la note maximale.</i></p>		
	D. PROPOSITION TECHNIQUE	30 points (30%)	
	<p>Compréhension de la mission & adéquation de la méthodologie avec l'objectif et les TDR de la mission..... 15 points</p> <p>Approche abordant les aspects importants de la mission et de façon suffisamment claire 5 points</p> <p>Compréhension et/ou connaissance de l'environnement institutionnel haïtien..... 5 points</p> <p>Cohérence du chronogramme proposé..... 5 points</p>		
	POINT MAXIMAL DE L'EVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)		
3. Evaluation Financière	PROPOSITION FINANCIERE	30points	30%
	CRITERE D'EVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		
	<p>Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante :</p> $P = y (\mu/z)$ <p>Où :</p> <p>p = Notation de la proposition financière évaluée y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière μ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée</p>		